

BONNES PRATIQUES D'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS :

FORMATION INTERNE A L'ATTENTION DES AGENTS EN EHPAD

Mme Borde Come, cadre de santé, Le Lude

Mme Chaigneau, ingénieur qualité/gestion des risques

Mme Gersant, cadre de santé, Mayet

Mme Girard, technicienne qualité

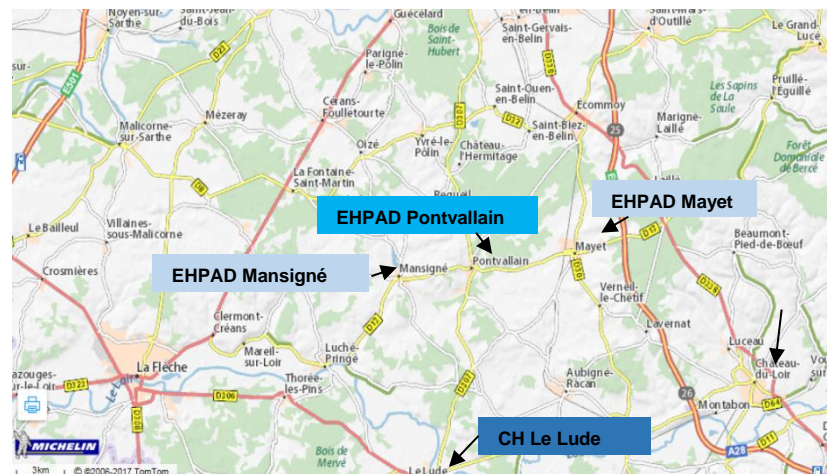
Mme Herrault, cadre de santé, Mansigné

Mme Menand, IDE, Mansigné

Mme Véron, cadre de santé, Pontvallain

Travail commun entre 4 Ehpad du Sud Sarthe :

- L'Ehpad de Mansigné, 90 lits
- L'Ehpad de Pontvallain, 90 lits
- L'Ehpad de Mayet, 110 lits
- L'hôpital du Lude, 134 lits



Niveau institutionnel

- Indicateur Flash annuel sur le circuit du médicament avec le référentiel de l'ARS
- Axe prioritaire des projets d'établissement de chaque structure
- Externalisation du circuit du médicament depuis février 2017 dans 3 Ehpad et réorganisation de tout le circuit depuis la prescription jusqu'à la prise du médicament

Niveau soins

- Homogénéisation de nos pratiques entre les établissements
- Souhait d'améliorer les bonnes pratiques afin de diminuer les erreurs médicamenteuses
- Formation des agents (IDE/AS/ASH/AES) à ces bonnes pratiques pour les soins délégués par les IDE suite à un écart constaté entre les pratiques réalisées et celles attendues

- **Recommandations de l'OMEDIT sur les bonnes pratiques d'administration des médicaments chez la personne âgée.**
- **Adaptation de ces recommandations et rédaction de protocoles à destination des IDE/AS/ASHQ/AES :**
- **Réalisation de films , de quizz**
- **Développer un programme d'auto-formation (e-learning) via notre logiciel qualité/gestion des risques**

Bonnes pratiques d'administration des médicaments :

- Par voie orale
- Par voie auriculaire
- Par voie ophtalmique
- Par voie cutanée
- Par voie nasale
- Par voie pulmonaire
- Par voie rectale
- Par voie vaginale

PREPARATION ET D'ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS

VOIE PULMONAIRE

Groupement de coopération Sud Sarthe : EHPAD Mansigné, Mayet, Pontvallain et CH du Lude



MAISON DE RETRAITE
• LES CHEVRIERS •
72360 MAYET



D'après les recommandations de bonnes pratiques de l'OMEDIT Pays de la Loire



Pour obtenir la vidéo, contactez Mme Chaigneau : qualite.mr.mansigne@orange.fr

QUIZZ

Question N°2

Faire correspondre les éléments suivants :



Photo 1



Photo 2



Photo 3

- A. Aérosol doseur
- B. Inhalateur de poudre
- C. Chambre d'inhalation

CORRECTION

Bonne réponse :

Photo 1 : chambre d'inhalation



Photo 2 : Aérosol doseur



Photo 3 : Inhalateur poudre



1. Introduction

La vérification de tout traitement médical est toujours réalisée par les IDE.

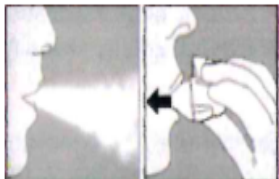
2. Définition

On distingue trois types de dispositifs

1. avec inhalateur de poudre qui se déclenche automatiquement à l'inspiration
2. avec aérosol sans chambre d'inhalation
3. avec aérosol avec chambre d'inhalation pour lesquels la pulvérisation doit être déclenchée manuellement.

3. Avant l'administration

- Vérifier le nom du médicament le nombre de pulvérisations à administrer sur le plan de soins.
- Vérifier le nom ET prénom et la date de fin d'utilisation sur l'emballage.
- Garder l'emballage avec l'étiquette du résident.
- Pratiquer l'hygiène des mains SHA.



4. Administration

1. Inhalateur en poudre

- Tourner l'inhalateur jusqu'au clic
- Demander au résident de souffler à fond pour vider ses poumons (ne jamais souffler dans le dispositif).
 - Porter l'inhalateur à la bouche du résident et lui demander de refermer fermement les lèvres autour de l'embout buccal pour éviter les fuites (sans le mordre)
 - Le faire inspirer profondément par la bouche tout en maintenant la tête droite
- Retirer l'inhalateur de la bouche du résident et lui demander de retenir la respiration pendant environ 10 secondes.
- Si la prescription comporte deux médicaments différents, voir l'ordre d'administration sur le plan de soins.
- Hydrater le résident pour éviter les mycoses buccales dues à certains médicaments



5. Avant l'administration

- Essuyer avec une compresse non stérile et le remettre dans son emballage
- Pratiquer l'hygiène des mains avec SHA
- Valider le soin dans le dossier de soins

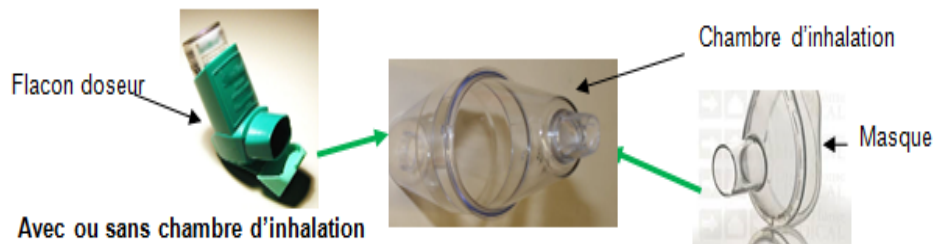
1. Avant l'administration

- Vérifier le nom du médicament le nombre de pulvérisations à administrer sur le plan de soins.
- Vérifier le nom ET prénom et la date de fin d'utilisation sur l'emballage.
- Garder l'emballage avec l'étiquette du résident.
- Pratiquer l'hygiène des mains SHA.



Chambre d'inhalation

2. L'administration



Avec ou sans chambre d'inhalation

- Secouer le flacon, et amorcer pour libérer une ou plusieurs bouffées dans l'air.
- Demander au résident de souffler à fond pour vider ses poumons (ne jamais souffler dans le dispositif).
 - o Si chambre d'inhalation : porter la chambre d'inhalation à la bouche du résident et lui demander de refermer fermement les lèvres autour de l'embout buccal pour éviter les fuites (sans le mordre)
 - o Si besoin : adapter un masque sur le nez-bouche sur l'embout buccal de la chambre
 - o Sans chambre ; porter le flacon doseur à la bouche du résident et lui demander de refermer fermement les lèvres autour de l'embout buccal pour éviter les fuites (sans le mordre)

- Le faire inspirer profondément par la bouche à travers le dispositif, tout en maintenant la tête droite..
- Déclencher l'aérosol et faire respirer 5 à 10 fois dans la chambre d'inhalation calmement
- Retirer l'aérosol de la bouche du patient et lui demander de retenir la respiration pendant environ 10 secondes.
- Hydrater le résident pour éviter les mycoses buccales dues à certains médicaments

Consignes

- Si la prescription comporte deux médicaments différents, voir l'ordre d'administration sur le plan de soins

Après l'administration

- Nettoyer la chambre à inhaler et du masque après chaque utilisation
- Mettre des gants non stériles
- Démontez la chambre
- Nettoyer toutes les pièces à l'eau tiède
- Mettre à tremper dans le bac à décontaminer pendant 15 minutes
- Rincer soigneusement à l'eau
- Sécher les pièces à l'air libre sans essuyer.
- Valider le soin dans le dossier de soins

Conclusion :

- Expertise et apport d'expérience de chaque équipe de soins
- Mise en commun et homogénéisation des pratiques

Perspectives d'amélioration des pratiques :

- Mise à disposition tous les mois d'une nouvelle formation obligatoire avec un temps dédié par la direction
 - Possibilité d'évaluer le nombre d'agents formés
 - Possibilité de consulter les résultats des quizz des agents
- et selon leurs retours et les évaluations, nous adapterons les formations